



Communauté Urbaine de **Marseille Provence Métropole**
Direction des Transports

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'ORGANISATION DE TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS DE VOYAGEURS SUR LES COMMUNES DE LA CIOTAT – CEYRESTE – APPROBATION DE L'AVENANT N°5

Entre

La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole
Représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI

D'une part,

Et la **société CIOTABUS** ayant son siège social Boulevard Anatole France Gare Routière 13600 La Ciotat inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° B 379 906 563 représentée par Monsieur Alain COULON, Gérant.

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 7 Juillet 2000 créant la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n° TRA 3/657/CC du Conseil de Communauté du 13 juillet 2006 approuvant le choix de l'entreprise CIOTABUS, le contrat de délégation de service public et ses annexes, relatifs à l'exploitation du service public de transport collectif de voyageurs sur les communes de La Ciotat et de Ceyreste,

Vu la convention notifiée le 26 juillet 2006 relative à la délégation de service public de transport collectif de voyageurs sur les communes de La Ciotat et de Ceyreste,

Vu l'avenant n°1 en date du 6 mars 2007,

Vu l'avenant n°2 en date du 30 octobre 2007,

Vu l'avenant n°3 en date du 24 novembre 2009,

Vu l'avenant n°4 en date du 11 octobre 2010,

Considérant

Qu'il convient, par le présent avenant :

- De prendre en compte les modifications de l'offre transport sur le réseau "Ciotabus",
- De modifier la grille tarifaire liée la création d'un titre SAV Transpass, et à la possibilité pour les voyageurs titulaires soit d'un abonnement combiné CG 13 ; « hebdo +, mensuel + et annuel + » soit d'une carte scolaire MPM, de voyager sur le réseau,
- De clarifier les indices applicables à la formule d'actualisation des coûts,
- De préciser la méthode d'actualisation de la Contribution Forfaitaire Financière du budget prévisionnel annuel en vue de la définition du montant des acomptes mensuels indexés,
- De réviser le coût des enquêtes du fait la réalisation d'une enquête fraude,
- De prendre en compte la modification du calcul de la contribution économique territoriale consécutive à la loi de finance au 1^{er} janvier 2011, en modifiant le montant de l'engagement sur dépenses
- De réviser la Contribution Forfaitaire Financière,
- De régulariser les paiements du solde de la Contribution Forfaitaire Financière de l'année 2009

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Modifications de l'offre de transport

Il convient, dans le cadre du présent avenant, de régulariser la création de trois lignes mises en place sur le réseau Ciotabus, depuis l'entrée en vigueur de l'avenant n°4.

Il s'agit des lignes :

- **Ligne 32 « La Garde – Piscine – Bucelle – Fardeloup – Piscine – Lycée lumière »**
- **Ligne 52 « Œil Emergence – Severiers- La Treille- Piscine – Lycée Lumière »**
- **Ligne 60 « Gare SNCF – Abeille – Salis – Piscine – Fardeloup**

Ces lignes fonctionnent uniquement en période scolaire ;

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour les lignes 32 et 60,
- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, pour la ligne 52,

Il convient également, de procéder à la modification du service du dimanche et des jours fériés qui propose désormais une desserte des quartiers de la Baie des Anges et de St Jean.

Le détail des nouveaux itinéraires, les horaires, et les jours de fonctionnement des lignes, 32, 52 et 60, ainsi que le service du dimanche et des jours fériés, sont présentés en annexe ; 1-5 « Consistance du réseau », et 18-5 « horaires des lignes » modifiées et jointes au présent avenant.

ARTICLE 2 – Grille tarifaire

La grille tarifaire de l'annexe 2, conformément à l'article 19 de la convention de DSP, est modifiée et complétée par l'annexe 2-5, en prenant en compte les éléments listés ci-dessous :

- Cartes de transport scolaire de MPM :

Les cartes scolaires MPM sont acceptées sur le réseau Ciotabus du lundi au samedi matin.

Les scolaires valident leur titre à chaque montée dans le bus. Elles ne sont pas admises les dimanches et les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

- Abonnements combinés du conseil général 13 :

L'abonnement combinés hebdo +, mensuels +, et annuel + pourront désormais être rechargés directement sur le TPVG de la gare routière Ciotabus. En outre ces titres donnent droit à un aller et un retour en correspondance gratuite sur le réseau Ciotabus.

L'incidence de la perte de recette liée aux correspondances gratuites « non compensées » par MPM, ne rentre pas en compte dans le calcul de l'intéressement.

- Création d'un titre SAV Transpass

La mise en place de la billettique Transpass sur le réseau nécessite aujourd'hui la création d'un titre « SAV » destiné aux personnes titulaires d'un titre de transport Ciotabus dont le support, la carte à puce présenterait un défaut qui ne serait pas imputable au titulaire de la carte Transpass. Ce titre correspond à 2 voyages.

ARTICLE 3 : Missions d'études

L'article 7 de l'avenant 4 à la DSP définit la prise en charge financière par le délégataire des enquêtes O/D et satisfaction. La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sollicite le délégataire afin qu'il intègre dans son programme d'études la réalisation d'une enquête fraude.

L'article 7 de l'avenant 4 est ainsi modifié :

« Pendant la durée de la Convention, il a été convenu que des études nécessaires à l'actualisation de la politique transport de MPM soient réalisées et prises en charge par MPM.

Conformément à l'article 42 et aux annexes 9 et 10 de la Convention de DSP, les études suivantes ont été planifiées :

- une enquête OD/MD tous les 4 ans
- une enquête satisfaction et attentes de la clientèle tous les 3 ans.

MPM souhaite que la prise en charge financière de ces études soit désormais assurée par Ciotabus et d'un commun accord le nombre d'enquête OD/MD est réduit.

MPM sollicite par le présent avenant l'intégration d'une enquête fraude dont la réalisation est désormais intégrée dans le planning des enquêtes.

Le présent avenant intègre ainsi ce coût supplémentaire. Le présent article remplace l'article 42 de la Convention de DSP. Les annexes 9-5 et 10-5 sont mises à jour en conséquence et jointes au présent avenant. »

ARTICLE 4 – Engagements sur Dépenses

Le délégataire s'engage sur un niveau annuel de dépenses d'exploitation pendant toute la durée du contrat, selon les termes de l'annexe 7-5 modifiée par le présent avenant.

ARTICLE 5 - Contribution Forfaitaire Financière d'Exploitation

Au vu des éléments précités, l'article 22 de la Convention est modifié comme suit :

Périodes	Engagement sur dépenses (DFo) *	Engagement sur recettes	Contribution Forfaitaire
31 juillet 2006 au 31 décembre 2006	931 853	199 014	732 839
1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	2 213 215	424 628	1 788 587
1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008	2 225 345	430 770	1 794 575
1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009	2 315 359	437 003	1 878 356
1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010	2 365 439	443 325	1 922 114
1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2 530 432	451 886	2 078 546
1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012	2 530 432	460 617	2 069 815
1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013	2 530 432	471 751	2 058 681
1 ^{er} janvier 2014 au 30 juillet 2014	1 462 798	255 851	1 206 947

La Contribution Forfaitaire Financière est actualisable au travers de ses propres éléments en application des articles 20 et 21 de la Convention modifiés par les avenants 1 à 4 et complété par le présent avenant.

ARTICLE 6 – Modalités de règlement

L'article 25 « Modalités de règlement » de la Convention de DSP est modifié comme suit et numéroté de la manière suivante :

25.1 Etablissement du budget prévisionnel

Chaque année (n-1) et au plus tard le 15 octobre, le délégataire adresse à MPM un budget prévisionnel pour l'année suivante (n) précisant :

Pour la contribution forfaitaire :

- le montant de la contribution financière forfaitaire de base ;
- le montant de l'actualisation prévisionnelle, calculée en application de l'article 25.2 ;

Pour la taxe sur les salaires :

- le montant de la taxe sur les salaires prévisionnelle, calculée en application de l'article 25.2.

Pour le service à la demande :

- le montant de base des rotations du service (64.30€.HT)
- le montant de l'actualisation prévisionnelle, calculée en application à l'article 25.2.

Le délégataire précisera en outre :

- les éléments physiques ligne à ligne (kilomètres, heures de conduite, véhicules par type) ;
- la répartition des kilomètres par type de véhicules : standards, moyennes capacités, minibus
- les objectifs de fréquentation par ligne (servant de base au calcul de l'intéressement à la progression de la fréquentation) ;
- les recettes titres ;
- le plan marketing comprenant le plan communication, le plan produit et le plan qualité ;
- le plan d'investissement du délégataire ;
- un état de parc prévisionnel au mois le mois.

Chaque année (n-1), et au plus tard le 30 novembre, sur la base du budget prévisionnel, pour l'année suivante n, L'Autorité organisatrice notifie au délégataire le montant de la contribution forfaitaire due au titre de l'exercice n suivant.

25.2 Estimation prévisionnelle des sommes dues au délégataire

L'actualisation prévisionnelle, appliquée à la contribution financière forfaitaire et prix de base des rotations du service à la demande, est réalisée sur la base d'une moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC ensemble des ménages hors tabac base 100, année 1998 France métropolitaine et DOM).

Soit Dfo = engagement de dépenses d'origine

Soit Dfn prévisionnel = engagement sur dépenses prévisionnel de l'année n, alors

$Dfn \text{ prévisionnel} = Dfo * (IPC / IPCo)$, dans laquelle :

IPCo = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE des prix à la consommation (Identifiant 0641266) pour les 12 derniers mois établie au 31 décembre 2005 (moyenne de l'indice du 01-01-2005 au 31-12-2005 soit 111.22)

IPC = Moyenne arithmétique des indices INSEE des prix à la consommation (Identifiant 0641266) pour les 12 derniers mois connus à la date d'établissement du budget prévisionnel de l'année n

La taxe sur les salaires prévisionnelle est calculée sur la base des salaires échus de l'année n-2.

25.3 Règlement

L'Autorité organisatrice verse mensuellement au délégataire onze acomptes mensuels. Leur montant est égal au onzième de la contribution forfaitaire financière prévisionnelle actualisée de manière prévisionnelle

selon les dispositions de l'article 25.2 auxquels s'ajoute la taxe prévisionnelle sur les salaires, mentionné au budget prévisionnel présenté par le délégataire.

Concernant le service à la demande, le délégataire présente chaque mois la facture relative aux services réellement effectués. Le coût de ces services est égal au nombre réel de rotations effectuées multiplié par le montant d'une rotation tel que prévu au budget prévisionnel (article 25.1).

25.4 Régularisation au titre de l'année n

Le règlement définitif des sommes dues par L'Autorité organisatrice au délégataire, au titre de l'année n est soldé à la clôture de l'exercice, au plus tard le 31 mars de l'année n+1 sur présentation d'une facture tenant compte des versements déjà intervenus et des éléments suivants :

- application de l'actualisation définitive de la contribution financière forfaitaire telle que prévue selon la formule indiquée à l'annexe 7 au contrat, modifiée par l'annexe 7-5 du présent avenant ;
- intéressement à la qualité du délégataire s'il y a lieu. En fonction des résultats du délégataire, le résultat de l'intéressement à la qualité peut être soit versé soit retenu. Dans cette dernière hypothèse, MPM émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire.

Pour le service à la demande :

- le délégataire présentera une facture en application de l'actualisation définitive du service à la demande telle que prévue selon la formule indiquée à l'annexe 7 au contrat modifiée par l'annexe 7-5 du présent avenant ;
- MPM émettra un titre de recettes portant sur la recette annuelle du service à la demande de l'année n. Celle-ci est calculée en multipliant le nombre de voyageurs du service à la demande de l'année n par la recette moyenne par voyageur du réseau de l'année n. La recette moyenne par voyageur du réseau de l'année n est calculée en divisant la recette totale du réseau de l'année n par le nombre total de voyageurs du réseau de l'année n.

A l'appui de la facture de régularisation, s'agissant de l'exercice n, le délégataire devra fournir à MPM les éléments suivants :

- le détail des calculs de chaque terme, paramètre et indice composant la formule d'actualisation ;
- un rapport justifiant de l'offre kilométrique réellement « graphiquée » par type de véhicule ;
- un rapport justifiant du calcul du nombre moyen de véhicules mis en parc

Les indications concernant l'offre kilométrique et le nombre de véhicules en parc doivent être cohérentes avec les données issues du rapport d'activité transmis à MPM, au plus tard le 31 mars de chaque année, conformément aux dispositions de l'article 27.3.4 du contrat.

25. 5 Compensation au titre de la « Loi sur l'air »

En cas de mise en œuvre du dispositif prévu aux articles L223-1 et L 223-2 du code de l'environnement, les surcoûts d'exploitation et les incidences sur les recettes du trafic feront l'objet d'une compensation calculée selon les modalités définies à l'article 9.3 de la convention.

ARTICLE 7 : Solde de la Contribution Forfaitaire financière 2009

En raison d'incohérence sur les annexes 7 et 17 de la Convention, relative à l'indexation de l'engagement des dépenses, le solde de la contribution financière 2009 n'a pas pu être réglé. L'engagement des dépenses de l'année 2009, sera recalculé conformément à la formule définie en annexe 7-5 du présent avenant, et fera l'objet d'une nouvelle facture d'un montant de 35 195.65€.

Ainsi les annexes 7 et 17 du contrat, sont modifiées et jointes au présent avenant.

ARTICLE 8 – Annexes

Il convient de modifier les annexes de la Convention de DSP suivantes :

Annexe 1-5 : Consistance du réseau

Annexe 2-5: Grille tarifaire

Annexe 4-5 : Inventaire B - Biens mis à disposition par le Délégataire

Annexe 6-5 : Programme d'investissement du délégataire

Annexe 7-5 : Engagements sur les dépenses

Annexe 10-5 : Programme d'études

Annexe 17-5 : Indices

Annexe 18-5 : Horaires des lignes 32- 52 – 60 et dimanches et jours fériés

L'ensemble des clauses de la convention et des avenants, 1, 2, 3 et 4, ainsi que les annexes non modifiées par le présent avenant restent valables.

ARTICLE 9 – Prise d'effet

Cet avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Fait à Marseille,
Le

Lu et approuvé le représentant de la société	Lu et approuvé le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant
--	--

CONSISTANCE DU RESEAU

DESCRIPTION DES SERVICES

OFFRE KILOMETRIQUE ANNUELLE

Ci-joint fiches descriptives lignes par lignes et services par services

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n° 10

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Gare SNCF	Fardeloup	10745
Trajet standard retour	Fardeloup	Gare SNCF	10139
Trajet particulier 1 aller	Abeille	Fardeloup	8908
Trajet particulier 1 retour	Fardeloup	Abeille	8302
Trajet particulier 2 aller	Boucle Intermarché		2071
Trajet particulier 2 retour	Gare SNCF	Gare Routière	6510
Trajet particulier 3 aller (1)			18150
Trajet particulier 3 retour(1)	La Garde	Lycée Lumière	18593
Trajet particulier 4 aller	Gare Rout.	Fardeloup	4245
Trajet particulier 4 retour	Fardeloup	Gare Rout	4358

(1)Trajet particulier 3

Desserte = La garde / Bucelle / Fardeloup/ Virebelle / Lycée Lumière

Période de fonctionnement	Année
Jours de fonctionnement	L au S + D
Amplitude horaire	6H00- 20H15
Nombre de voyageurs par jour	1600
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	4 en HP

Ligne N°: 10 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires	Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés		
		Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour											
Trajet standard	Aller	10,745	18	193,41	18	193,41	18	193,41	18	193,41	18	193,41	18	193,41	0	0
	Retour	10,139	19	192,641	19	192,641	19	192,641	19	192,641	19	192,641	19	192,641	0	0
Trajet particulier 1	Aller	8,908	12	106,896	12	106,896	12	106,896	12	106,896	12	106,896	12	106,896	0	0
	Retour	8,302	14	116,228	14	116,228	14	116,228	14	116,228	14	116,228	14	116,228	0	0
Trajet particulier 2	Aller	2,071	13	26,923	13	26,923	13	26,923	13	26,923	13	26,923	13	26,923	0	0
	Retour	6,51		0		0	1	6,51		0		0		0	0	0
Trajet particulier 3	Aller	18,15	2	36,3	2	36,3	1	18,15	2	36,3	2	36,3		0	0	0
	Retour	18,593	2	37,186	2	37,186	1	18,593	2	37,186	2	37,186		0	0	0
Trajet particulier 4	Aller	4,245		0		0		0		0		0		0	2	8,49
	Retour	4,358		0		0		0		0		0		0	2	8,716
Totaux				709,584		709,584		679,351		709,584		709,584		636,098		17,206

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires	Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés		
		Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour											
Trajet standard	Aller	9,6	18	172,8	18	172,8	18	172,8	18	172,8	18	172,8	18	172,8	0	0
	Retour	8,994	19	170,886	19	170,886	19	170,886	19	170,886	19	170,886	19	170,886	0	0
Trajet particulier 1	Aller	7,763	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	0	0
	Retour	7,157	14	100,198	14	100,198	14	100,198	14	100,198	14	100,198	14	100,198	0	0
Trajet particulier 2	Aller	0,926	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	0	0
	Retour	0,926	8	7,408	8	7,408	8	7,408	8	7,408	8	7,408	8	7,408	0	0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0	0	0
	Retour			0		0		0		0		0		0	0	0
Trajet particulier 4	Aller	4,245		0		0		0		0		0		0	2	8,49
	Retour	4,358		0		0		0		0		0		0	2	8,716
Totaux				549,078		549,078		549,078		549,078		549,078		549,078		17,206

Période vacances été (juillet & août)

Trajets élémentaires	Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés		
		Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour											
Trajet standard	Aller	9,6	6	57,6	6	57,6	6	57,6	6	57,6	6	57,6	6	57,6	0	0
	Retour	8,994	9	80,946	9	80,946	9	80,946	9	80,946	9	80,946	9	80,946	0	0
Trajet particulier 1	Aller	7,763	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	12	93,156	0	0
	Retour	7,157	13	93,041	13	93,041	13	93,041	13	93,041	13	93,041	13	93,041	0	0
Trajet particulier 2	Aller	8,689	2	17,378	2	17,378	2	17,378	2	17,378	2	17,378	2	17,378	0	0
	Retour	7,157	4	28,628	4	28,628	4	28,628	4	28,628	4	28,628	4	28,628	0	0
Trajet particulier 3	Aller	0,926	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	5	4,63	0	0
	Retour			0		0		0		0		0		0	0	0
Trajet particulier 4	Aller	4,245		0		0		0		0		0		0	2	8,49
	Retour	4,358		0		0		0		0		0		0	2	8,716
Totaux				375,379		375,379		375,379		375,379		375,379		375,379		17,206

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n°20

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	ABEILLE	Gare Routière	5356
Trajet standard retour	Gare Routière	ABEILLE	5323
Trajet particulier 1 aller	MAURELLE NORD	Gare Routière	3844
Trajet particulier 1 retour	Gare Routière	MAURELLE NORD	3797
Trajet particulier 2 aller	BOUCLE LYCEE MEDITERRANE		807
Trajet particulier 2 retour	BOUCLE LYCEE MEDITERRANE		807
Trajet particulier 3 aller			
Trajet particulier 3 retour			
Trajet particulier 4 aller	GARE SNCF MAURELLE ABEILLE -	Gare Routière	7224
Trajet particulier 4 retour	Gare Routière	GARE SNCF MAURELLE ABEILLE -	5957

Période de fonctionnement	ANNUELLE
Jours de fonctionnement	L au S + D (4 trajets)
Amplitude horaire	7h00- 19h15
Nombre de voyageurs par jour	500
Type de véhicule	MOYEN BUS
Nombre de véhicules affectés	1

Ligne N°: 20 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	5,356	12	64,272	12	64,272	11	58,916	12	64,272	12	64,272	12	64,272		0
	Retour	5,323	13	69,199	13	69,199	12	63,876	13	69,199	13	69,199	13	69,199		0
Trajet particulier 1	Aller	3,844	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596		0
	Retour	3,797	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173		0
Trajet particulier 2	Aller	0,807	5	4,035	5	4,035	1	0,807	5	4,035	5	4,035		0		0
	Retour	0,807	2	1,614	2	1,614	1	0,807	2	1,614	2	1,614		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller	7,224		0		0		0		0		0		0	3	21,672
	Retour	5,957		0		0		0		0		0		0	3	17,871
Totaux				207,889		207,889		193,175		207,889		207,889		202,24		39,543

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	5,356	11	58,916	11	58,916	11	58,916	11	58,916	11	58,916	11	58,916		0
	Retour	5,323	12	63,876	12	63,876	12	63,876	12	63,876	12	63,876	12	63,876		0
Trajet particulier 1	Aller	3,844	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596		0
	Retour	3,797	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173	9	34,173		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller	7,224		0		0		0		0		0		0	3	21,672
	Retour	5,957		0		0		0		0		0		0	3	17,871
Totaux				191,561		191,561		191,561		191,561		191,561		191,561		39,543

Période vacances été (juillet & août)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	5,356	12	64,272	12	64,272	12	64,272	12	64,272	12	64,272	12	64,272		0
	Retour	5,323	11	58,553	11	58,553	11	58,553	11	58,553	11	58,553	11	58,553		0
Trajet particulier 1	Aller	3,844	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596	9	34,596		0
	Retour	3,797	10	37,97	10	37,97	10	37,97	10	37,97	10	37,97	10	37,97		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller	7,224		0		0		0		0		0		0	3	21,672
	Retour	5,957		0		0		0		0		0		0	3	17,871
Totaux				195,391		195,391		195,391		195,391		195,391		195,391		39,543

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n°21

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	CEYRESTE	GR	9830
Trajet standard retour	GR	CEYRESTE	9984
Trajet particulier 1 aller	CEYRESTE par lycée	GR	10637
Trajet particulier 1 retour	GR par lycée	CEYRESTE	10791
Trajet particulier 2 aller	CEYRESTE par SNCF	GR	12150
Trajet particulier 2 retour	GR Par SNCF	CEYRESTE	12450
Trajet particulier 3 aller	CEYRESTE	GR	10660
Trajet particulier 3 retour	GR	CEYRESTE	10660
Trajet particulier 4 aller	Ceyreste	Matagots/maurelle Nord	3950
Trajet particulier 4 retour	Matagots/maurelle Nord	Ceyreste	4000
Trajet particulier 5 aller	Ceyreste	Gare SNCF	4500
Trajet particulier 5 retour	Gare SNCF	Ceyreste	4465

Période de fonctionnement	Annuelle
Jours de fonctionnement	L au S – Un doublage scolaire à 7h15, du lundi au vendredi – un retour à 12h05 le mercredi. (Desserte le Dimanche matin de Ceyreste 4 fois par jour)
Amplitude horaire	6h35- 19h30
Nombre de voyageurs par jour	720
Type de véhicule	Standard et moyen bus
Nombre de véhicules affectés	3 en HP

Ligne N°: 21 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	9,83	10	98,3	10	98,3	10	98,3	10	98,3	10	98,3	12	117,96		0
	Retour	9,984	9	89,856	9	89,856	12	119,808	9	89,856	9	89,856	13	129,792		0
Trajet particulier 1	Aller	10,637	4	42,548	4	42,548	2	21,274	4	42,548	4	42,548		0		0
	Retour	10,791	6	64,746	6	64,746	3	32,373	6	64,746	6	64,746		0		0
Trajet particulier 2	Aller	12,15	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3		0		0
	Retour	12,45	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35		0		0
Trajet particulier 3	Aller	10,66	1	10,66	1	10,66	1	10,66	1	10,66	1	10,66				
	Retour	10,66					1	10,66								
Trajet particulier 4	Aller	3,95	1	3,95	1	3,95		0	1	3,95	1	3,95		0		0
	Retour	4	1	4	1	4		0	1	4	1	4		0		0
Trajet particulier 5	Aller	4,5		0		0		0		0		0		0	2	9,000
	Retour	4,465		0		0		0		0		0		0	2	8,930
Totaux				375,71		375,71		354,725		375,71		375,71		247,752		17,93

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	9,83	17	167,11	17	167,11	17	167,11	17	167,11	17	167,11	12	117,96		0
	Retour	9,984	17	169,728	17	169,728	17	169,728	17	169,728	17	169,728	13	129,792		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller	12,15	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3		0		0
	Retour	12,45	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35		0		0
Trajet particulier 3	Aller	4,5		0		0		0		0		0		0	2	9,000
	Retour	4,465		0		0		0		0		0		0	2	8,930
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				398,488		398,488		398,488		398,488		398,488		247,752		17,93

Période vacances été (juillet & août)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	9,83	14	137,62	14	137,62	14	137,62	14	137,62	14	137,62	12	117,96		0
	Retour	9,984	14	139,776	14	139,776	14	139,776	14	139,776	14	139,776	12	119,808		0
Trajet particulier 1	Aller	12,15	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3	2	24,3		0
	Retour	12,45	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35	3	37,35		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller	4,5		0		0		0		0		0		0	2	9,000
	Retour	4,465		0		0		0		0		0		0	2	8,930
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				339,046		339,046		339,046		339,046		339,046		299,418		17,93

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n° 30-31

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	La Garde – GR	GR – BUCELLE	6420
Trajet standard retour	Bucelle-Gare Routière	Gare Routière- La Garde	5844
Trajet particulier 1 aller	Bucelle	La Garde	2786
Trajet particulier 1 retour			
Trajet particulier 2 aller	Gare Routière	Bucelle	2844
Trajet particulier 2 retour			
Trajet particulier 3 aller	Bucelle	Collège Jean Jaurès	0730(*)

(*) Liaison à 1220 – Collège Jean Jaurès – Bucelle les l, m, me, j et v

Période de fonctionnement	Annuelle
Jours de fonctionnement	L au S
Amplitude horaire	7H20-19H10
Nombre de voyageurs par jour	300
Type de véhicule	MOYEN BUS
Nombre de véhicules affectés	1 SUR LES 2 LIGNES

Ligne N°: 30-31 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillé	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	6,42	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04		0
	Retour	5,844	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128		0
Trajet particulier 1	Aller	2,786	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0	2	0
	Retour	2,844		0		0		0		0		0		0	2	5,688
Trajet particulier 3	Aller	0,73	1	0,73	1	0,73	1	0,73	1	0,73	1	0,73		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				153,47		153,47		153,47		153,47		153,47		152,74		5,688

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillé	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	6,42	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04	12	77,04		0
	Retour	5,844	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128	12	70,128		0
Trajet particulier 1	Aller	2,786	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572	2	5,572		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0	2	0
	Retour	2,844		0		0		0		0		0		0	2	5,688
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				152,74		152,74		152,74		152,74		152,74		152,74		5,688

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n° 40

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	GARE SNCF	GARE ROUTIERE	4940
Trajet standard retour	GARE ROUTIERE	GARE SNCF	4864
Trajet particulier 1 aller	GARE SNCF PAR CV	GARE ROUTIERE	5638
Trajet particulier 1 retour			
Trajet particulier 2 aller			
Trajet particulier 2 retour	Gare SNCF – Camping des Oliviers	GARE ROUTIERE	7080
Trajet particulier 3 aller	Boucle Baie des Anges		2.14
Trajet particulier 3 retour			

Période de fonctionnement	ANNEE
Jours de fonctionnement	L au S + D
Amplitude horaire	6h45- 20h00
Nombre de voyageurs par jour	530
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1 en hiver – 2 en été

Ligne N°: 40 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période**Période semaine hiver (septembre à juin)**

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	4,94	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	1	4,94
	Retour	4,864	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	1	4,864
Trajet particulier 1	Aller	5,638	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller	4,864		0		0		0		0		0		0	2	9,728
	Retour	7,08		0		0		0		0		0		0	1	7,08
Trajet particulier 3	Aller	2,14	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	2	4,28
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				263,092		263,092		263,092		263,092		263,092		263,092		30,892

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	4,94	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	14	69,16	1	4,94
	Retour	4,864	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	23	111,872	1	4,864
Trajet particulier 1	Aller	5,638	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38	10	56,38		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller	4,864		0		0		0		0		0		0	2	9,728
	Retour	7,08		0		0		0		0		0		0	1	7,08
Trajet particulier 3	Aller	2,14	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	12	25,68	2	4,28
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				263,092		263,092		263,092		263,092		263,092		263,092		30,892

Période vacances été (juillet & août)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	5,638	17	95,846	17	95,846	17	95,846	17	95,846	17	95,846	17	95,846	1	5,638
	Retour	4,864	21	102,144	21	102,144	21	102,144	21	102,144	21	102,144	21	102,144	1	4,864
Trajet particulier 1	Aller	7,698	11	84,678	11	84,678	11	84,678	11	84,678	11	84,678	11	84,678		0
	Retour	6,924	6	41,544	6	41,544	6	41,544	6	41,544	6	41,544	6	41,544		0
Trajet particulier 2	Aller	4,864		0		0		0		0		0		0	2	9,728
	Retour	7,08		0		0		0		0		0		0	1	7,08
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				324,212		324,212		324,212		324,212		324,212		324,212		27,31

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n° 50 scolaire

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Sainte brigitte	Lycée Lumière	9199
Trajet standard retour	Lycée Lumière	Sainte brigitte	9079
Trajet particulier 1 aller	La treille	Les Séveriers	2861
Trajet particulier 1 retour	Les Séveriers	La treille	2861

Période de fonctionnement	scolaire
Jours de fonctionnement	L au S – scolaire uniquement
Amplitude horaire	Sens aller L50- 7h30-8h30-13h30
	Sens retour 12h04-16h04-17h04
	La treille – 8h10-13h10/11h35-17h35
Nombre de voyageurs par jour	47
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1

Ligne N°: 50 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période**Période semaine hiver (septembre à juin)**

Trajets élémentaires	Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
		Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour						
Trajet standard	Aller	9,199	5 45,995	5 45,995	2 18,398	5 45,995	5 45,995	5 45,995	1 9,199						0
	Retour	9,079	5 45,395	5 45,395	2 18,158	5 45,395	5 45,395	5 45,395	1 9,079						0
Trajet particulier 1	Aller	2,861	4 11,444	4 11,444		0	4 11,444	4 11,444	4 11,444	2 5,722					0
	Retour		0	0		0	0	0	0	0					0
Trajet particulier 2	Aller		0	0		0	0	0	0	0				0	
	Retour		0	0		0	0	0	0	0				0	
Trajet particulier 3	Aller		0	0		0	0	0	0	0				0	
	Retour		0	0		0	0	0	0	0				0	
Trajet particulier 4	Aller		0	0		0	0	0	0	0				0	
	Retour		0	0		0	0	0	0	0				0	
Totaux			102,834	102,834		36,556	102,834	102,834	102,834	24				0	

Rappel : ne fonctionne qu'en période scolaire

Rappel : ne fonctionne qu'en période scolaire.

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne bus des plages

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Fardeloup	Abeille	12602
Trajet standard retour	Abeille	Fardeloup	12565

Période de fonctionnement	Eté
Jours de fonctionnement	Dimanche Après-midi
Amplitude horaire	13h30- 19h25
Nombre de voyageurs par jour	90
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1 - réutilisation

Ligne Bus des Plages Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période Dimanche été

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	12,602		0		0		0		0		0		0	4	50,408
	Retour	12,565		0		0		0		0		0		0	4	50,26
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				0		0		0		0		0		0		100,668

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne n° SNCF – Gare routière

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Gare SNCF	Gare Routière	29216
Trajet standard retour	Gare Routière	Gare SNCF	

Période de fonctionnement	année sauf Juillet Août
Jours de fonctionnement	Dimanche soir et soir des jours fériés veille de reprise scolaire
Amplitude horaire	20h15-20h50
Nombre de voyageurs par jour	2
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1 - réutilisation

.....

Ligne SNCF –G.R. Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	29,216		0		0		0		0		0		0	1	29,216
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				0		0		0		0		0		0		29,216

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne : La Garde - Bucelle - Collège Virebelle - Lycée Lumière

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	La Garde	Lycée Lumière -	7410
Trajet standard retour	Lycée Lumière	La Garde	7446

Période de fonctionnement	Période scolaire
Jours de fonctionnement	Lundi au samedi
Amplitude horaire	7h10-18h30
	2 trajets allers et 2 trajets retours les L, M, J, V 1 trajet aller et 1 trajet retour les Me et Samedi
Nombre de voyageurs par jour	80
Type de véhicule	
Nombre de véhicules affectés	1

Ligne
Collège Virebelle **Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période**

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche &
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets										
Trajet standard	Aller	7,41	2	14,82	2	14,82	1	7,41	2	14,82	2	14,82	1	7,41	
	Retour	7,446	2	14,892	2	14,892	1	7,446	2	14,892	2	14,892	1	7,446	
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0	
	Retour			0		0		0		0		0		0	
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0	
	Retour			0		0		0		0		0		0	
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0	
	Retour			0		0		0		0		0		0	
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0	
	Retour			0		0		0		0		0		0	
Totaux				29,712		29,712		14,856		29,712		29,712		14,856	

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne Gare routière – Athélia – BUS A LA DEMANDE

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Gare routière	Œil Emergence -	12621
Trajet standard retour	Œil Emergence	Gare routière	12441

Période de fonctionnement	Annuelle
Jours de fonctionnement	Lundi au samedi
Amplitude horaire	Horaires réguliers 7h10-7h40/17h35-18h05
Nombre de voyageurs par jour	44
Type de véhicule	Minicar
Nombre de véhicules affectés	1

Les trajets inscrits au guide horaire à : 7h10 et 7h40 (sens aller) et 17h35 et 18h05 (sens retour) sont, du lundi au vendredi, en services réguliers et inscrits dans le tableau ci-dessus. Ils doivent être effectués en véhicules de moyenne capacité.

Ils sont pris en compte dans les tableaux récapitulatifs en fin de la présente annexe.

Les 14 autres trajets demeurent en service à la demande.

Ligne Bus à la Demande Athélia **Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période**

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires	Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
		Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour								
Trajet standard	Aller	12,621	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242	2 25,242		0		0
	Retour	12,441	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882	2 24,882		0		0
Trajet particulier 1	Aller		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
	Retour		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
Trajet particulier 2	Aller		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
	Retour		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
Trajet particulier 3	Aller		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
	Retour		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
Trajet particulier 4	Aller		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
	Retour		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0
Totaux			50,124	50,124	50,124	50,124	50,124	50,124	50,124	50,124	50,124		0		0

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne 51 Gare SNCF - Athélia

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Athélia I	Gare SNCF	8700
Trajet standard retour	Gare SNCF	Athélia I	8700

Période de fonctionnement	Annuelle
Jours de fonctionnement	Lundi au vendredi
Amplitude horaire	Service coupé 6h35-8h40 17h05-18h20
Nombre de voyageurs par jour	10
Type de véhicule	Minicar
Nombre de véhicules affectés	1

Période semaine hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
	Retour	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				104,4		104,4		104,4		104,4		104,4		0		0

Période vacances scolaires hiver (septembre à juin)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
	Retour	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				104,4		104,4		104,4		104,4		104,4		0		0

Période vacances été (juillet & août)

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
	Retour	8,7	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2	6	52,2		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				104,4		104,4		104,4		104,4		104,4		0		0

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne 32 La Garde – Piscine- Bucelle – Fardeloup- Piscine – Lycée Lumière

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	La garde	Lycée Lumière	6300
Trajet standard retour	Lycée Lumière	La garde	5300
Trajet particulier 1 aller	La garde Fardeloup	Lycée Lumière	8200
Trajet particulier 1 retour	Lycée Lumière	Fardeloup – La garde	7200

Période de fonctionnement	Période scolaire uniquement
Jours de fonctionnement	Lundi, mardi, jeudi vendredi
Amplitude horaire	8h30-16h25
Nombre de voyageurs par jour	
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1 - réutilisation

Ligne N°: 32 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période*Période semaine hiver (septembre à juin)*

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	6,300	3	18,9	3	18,9		0	3	18,9	3	18,9		0		0
	Retour	5,300	4	21,2	4	21,2		0	4	21,2	4	21,2		0		0
Trajet particulier 1	Aller	8,200	6	49,2	6	49,2		0	6	49,2	6	49,2		0		0
	Retour	7,200	3	21,6	3	21,6		0	3	21,6	3	21,6		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				110,9		110,9		0		110,9		110,9		0		0

Rappel : ne fonctionne qu'en période scolaire

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne 52 Athélia - Œil Emergence –Severiers – La treille Piscine – Lycée lumière

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Œil emergence	Piscine Lycée lumière	6900
Trajet standard retour	Piscine Lycée lumière	Œil emergence	7000

Période de fonctionnement	Période scolaire uniquement
Jours de fonctionnement	Du Lundi au vendredi
Amplitude horaire	8h40-17h00
Nombre de voyageurs par jour	
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1 - réutilisation

Ligne N°: 52 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période*Période semaine hiver (septembre à juin)*

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	6,900	10	69,000	10	69,000	10	69	10	69,000	10	69,000		0		0
	Retour	7,000	10	70,000	10	70,000	10	70	10	70,000	10	70,000		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
	Retour			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
	Retour			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
	Retour			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
	Retour			0,000		0,000		0		0,000		0		0		0
Totaux				139,000		139,000		139		139,000		139,000		0		0

Rappel : ne fonctionne qu'en période scolaire

FICHE DESCRIPTIVE DE LIGNE OU DE SERVICE

Ligne 60 Gare SNCF – Abeille – La Salis – Piscine - Fardeloup

	Nom terminus départ	Nom terminus arrivée	Distance en mètres
Trajet standard aller	Gare SNCF	Piscine Fardeloup	8500
Trajet standard retour	Fardeloup - Piscine	Gare SNCF	8500

Période de fonctionnement	Période scolaire uniquement
Jours de fonctionnement	Lundi, mardi, jeudi vendredi
Amplitude horaire	9h00-16h35
Nombre de voyageurs par jour	
Type de véhicule	Moyen bus
Nombre de véhicules affectés	1

Ligne N°: 60 Détail des kilomètres commerciaux par jour et par période*Période semaine hiver (septembre à juin)*

Trajets élémentaires		Km/Trajet	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & JF travaillés	
			Nb Trajets	Km/Jour	Nb Trajets	Km/Jour										
Trajet standard	Aller	8,500	6	51,00	6	51,00		0	6	51,00	6	51,00		0		0
	Retour	8,500	6	51,00	6	51,00		0	6	51,00	6	51,00		0		0
Trajet particulier 1	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 2	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 3	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Trajet particulier 4	Aller			0		0		0		0		0		0		0
	Retour			0		0		0		0		0		0		0
Totaux				102,00		102,00		0,00		102,00		102,00		0		0

Rappel : ne fonctionne qu'en période scolaire

Calendrier sur lequel ont été calculés les kilomètres commerciaux

Calendrier	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Périodes scolaires													
Lundi	5	2	3	2	4	4			4	3	4	2	33
Mardi	4	2	5	2	5	4			4	3	4	2	35
Mercredi	4	2	5	2	4	5			4	3	4	2	35
Jeudi	4	2	5	2	3	5			4	3	4	3	35
Vendredi	4	2	4	3	4	4	1		5	3	3	3	36
Samedi	4	2	4	3	4	4	1		4	4	4	3	37
Dim & férié travaillé	4	1	5	1	6	4			4	3	5	2	35
Jour non travaillé					1								1
Périodes vac scol hiver													
Lundi		2		2						2		1	7
Mardi		2		2						1		2	7
Mercredi		2		2						1	1	2	8
Jeudi		2		2						1		2	7
Vendredi		2		2						1		2	7
Samedi		2		2						1		2	7
Dim & férié travaillé	2	3		3						2	1	3	14
Jour non travaillé													0
Période vacances d'été													
Lundi						4	4						8
Mardi						4	5						9
Mercredi						4	5						9
Jeudi						3	4	1					8
Vendredi						4	4						8
Samedi						4	4						8
Dim & férié travaillé						6	5						11
Jour non travaillé													0
Période particulière													
Lundi													0
Mardi													0
Mercredi													0
Jeudi													0
Vendredi													0
Samedi													0
Dim & férié travaillé													0
Jour non travaillé													0
TOTAL	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365

Kilomètres commerciaux annuels

Kms par ligne	Ligne 10	Ligne 20	Ligne 21	Ligne 30-31	Ligne 40	Ligne 50	Ligne 51	Bus des Plages	IUT	Collège Virebelle	Athélia	Ligne 32	Ligne 52	Ligne 60
Périodes scolaires														
Lundi	23416,272	6860,337	12398,43	5064,51	8682,036	3393,522	3445,2	0	0	980,496	1654,092	3659,7	4587	3366
Mardi	24835,44	7276,115	13149,85	5371,45	9208,22	3599,19	3654	0	0	1039,92	1754,34	3881,5	4865	3570
Mercredi	23777,285	6761,125	12415,375	5371,45	9208,22	961,695	3654	0	0	519,96	1754,34		4865	
Jeudi	24835,44	7276,115	13149,85	5371,45	9208,22	3599,19	3654	0	0	1039,92	1754,34	3881,5	4865	3570
Vendredi	25545,024	7484,004	13525,56	5524,92	9471,312	3702,024	3758,4	0	0	1069,632	1804,464	3992,4	5004	3672
Samedi	23535,626	7482,88	9166,824	5651,38	9734,404	888	0	0	0	549,672	0			
Dim & férié travaillé	602,21	1384,005	627,55	199,08	1081,22	0	0	0	1022,56	0	0			
Périodes vac scol hiver														
Lundi	3843,546	1340,927	2789,416	1069,18	1841,644	0	730,8	0	0	0	350,868			
Mardi	3843,546	1340,927	2789,416	1069,18	1841,644	0	730,8	0	0	0	350,868			
Mercredi	4392,624	1532,488	3187,904	1221,92	2104,736	0	835,2	0	0	0	400,992			
Jeudi	3843,546	1340,927	2789,416	1069,18	1841,644	0	730,8	0	0	0	350,868			
Vendredi	3843,546	1340,927	2789,416	1069,18	1841,644	0	730,8	0	0	0	350,868			
Samedi	3843,546	1340,927	1734,264	1069,18	1841,644	0	0	0	0	0	0			
Dim & férié travaillé	240,884	553,602	251,02	79,632	432,488	0	0	0	0	0	0			
Périodes vacances d'été														
Lundi	3003,032	1563,128	2712,368	1194,408	2593,696	0	835,2	0	0	0	0			
Mardi	3378,411	1758,519	3051,414	1343,709	2917,908	0	939,6	0	0	0	0			
Mercredi	3378,411	1758,519	3051,414	1343,709	2917,908	0	939,6	0	0	0	0			
Jeudi	3003,032	1563,128	2712,368	1194,408	2593,696	0	835,2	0	0	0	0			
Vendredi	3003,032	1563,128	2712,368	1194,408	2593,696	0	835,2	0	0	0	0			
Samedi	3003,032	1563,128	2395,344	1194,408	2593,696	0	0	0	0	0	0			
Dim & férié travaillé	189,266	434,973	197,23	62,568	300,41	0	0	1107,348	0	0	0			
Périodes particulière														
Lundi														
Mardi														
Mercredi														
Jeudi														
Vendredi														
Samedi														
Dim & férié travaillé														
Total	189356,751	63519,829	107596,797	46729,31	84850,086	16143,621	26308,8	1107,348	1022,56	5199,6	10526,04			

GRILLE TARIFAIRE

Tarifs applicables au 31/07/2006

	Tarif
Ticket unité	1.00 €
Carnet de 10 voyages	7.50 €
Carnet de 10 voyages tarif réduit	6.80 €
Abonnement mensuel pour tous	19.00 €
Abonnement mensuel scolaire Et pour le 3 ^{ème} enfant	12.80€ 6.40 €
Abonnement mensuel pour les plus de 60 ans (âge d'or)	12.00 €
Abonnement mensuel « Azur Plus » pour les salariés qui voyagent en train	10.00 €
Abonnement mensuel pour les moins de 26 ans	120.00 €
Abonnement mensuel pour les moins de 26 ans boursier	90.00 €

Sous certaines conditions de ressources définies par le CCAS de la Ville de La Ciotat, les personnes en situation de précarité financière peuvent bénéficier de tarifs réduits sur les abonnements mensuels : mensuel tempo, Age d'Or tarif réduit, et Mobilis (avec participation du Conseil Général des Bouches du Rhône pour ce dernier titre).

En outre les cartes scolaires délivrées par MPM sont acceptées sur le réseau Ciotabus du lundi au samedi matin et donnent droit à un aller-retour jour. Elles ne sont pas admises les dimanches et les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Titre SAV Transpass

Le titre « SAV » Transpass est destiné aux personnes titulaires d'un titre d'une carte Transpass Ciotabus dont le support, la carte à puce présenterait un défaut qui ne serait pas imputable au titulaire de la carte. Ce titre correspond à 2 voyages.

INVENTAIRE B

BIENS MIS A DISPOSITION PAR LE DELEGATAIRE

Parc de véhicules au 17/01/2011

N° BUS	MARQUE	TYPE	1ERE MEC
3228	SETRA	315 NF	14/10/1999
3231	HEULIEZ	GX117	06/12/2000
3232	HEULIEZ	GX117	06/12/2000
3234	HEULIEZ	GX117	24/12/2002
3238	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3239	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3240	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3241	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3242	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3243	HEULIEZ	GX127	13/03/2007
3244	HEULIEZ	GX327	13/03/2007
3245	HEULIEZ	GX327	13/03/2007
3247	MERCEDES	SPRINTER	16/07/2007
3249	WOLKSWAGEN	Moyen Car	30/03/2007
3250	HEULIEZ	GX127	18/03/2009
3251	HEULIEZ	GX127	18/03/2009
3252	HEULIEZ	GX127	18/03/2009
3253	HEULIEZ	GX127	18/03/2009
3256	HEULIEZ	GX117	07/06/2005
TOTAL			19 VEHICULES

Equipement des véhicules :

- Climatisation
- Radio-téléphone
- Girouettes électroniques avec rappel du numéro de ligne à l'arrière
- Cadres d'information dans les voussoirs des véhicules
- 4 véhicules équipés de systèmes de mesure des temps de parcours

ENGAGEMENT SUR LES DEPENSES

1. - Engagement annuel sur les dépenses

(En € H.T.)	31/7/06 31/12/06	1/1/07 31/12/07	1/1/08 31/12/08	1/1/09 31/12/09	1/1/10 31/12/10	1/1/11 31/12/11	1/1/12 31/12/12	1/1/13 31/12/13	1/1/14 30/7/14	Moyenne
Carburant & lubrifiants	98 548,9	233 573,7	233 573,7	244 265,1	246 371,6	268 933,4	268 933,4	268 933,4	155 465,6	252 324,9
Entretien des véhicules (Main d'œuvre)	34 886,4	82 685,2	82 685,2	86 552,9	87 314,9	95 476,8	95 476,8	95 476,8	55 193,5	89 468,6
Entretien pièces, travaux extérieurs	27 913,8	66 159,4	66 159,4	69 198,3	69 797,0	76 209,9	76 209,9	76 209,9	44 055,6	71 489,2
Entretien lavage et nettoyage	6 481,3	15 361,4	15 361,4	16 052,1	16 188,2	17 645,6	17 645,6	17 645,6	10 200,6	16 572,7
Entretien pneumatiques	5 832,0	13 822,5	13 822,5	14 457,9	14 583,1	15 924,0	15 924,0	15 924,0	9 205,4	14 936,9
Sous total entretien	75 113,4	178 028,5	178 028,5	186 261,1	187 883,2	205 256,4	205 256,4	205 256,4	118 655,1	192 467,4
TOTAL FRAIS KILOMETRIQUES	173 662,3	411 602,2	411 602,2	430 526,2	434 254,8	474 189,9	474 189,9	474 189,9	274 120,7	444 792,2
FRAIS DE CONDUITE	345 681	819 309	819 309	853 111	866 497	944 735	944 735	944 735	546 134	885 531
SOUS TRAITANCE - AFFRETEMENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurances véhicules	15 740	37 305	37 305	40 105	40 105	42 905	42 905	42 905	24 803	40 510
Réparation suite à accidents (a)									0	0
Vandalisme véhicules									0	0
Total frais assurance - Accident - vandalisme	15 740	37 305	37 305	40 105	40 105	42 905	42 905	42 905	24 803	40 510
TOTAL CHARGES TRANSPORT	535 083	1 268 216	1 268 216	1 323 742	1 340 857	1 461 830	1 461 830	1 461 830	845 058	1 370 833
FRAIS D'EXPLOITATION	16 514	39 139	39 139	44 950	25 985	43 191				
Frais Personnel d'exploitation	8 224	19 492	19 492	19 492	19 492	19 492	19 492	19 492	11 268	19 492
Frais Personnel de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournitures matériel outillage d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournitures matériel outillage d'atelier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules de service	4 464	10 580	10 580	10 580	10 580	10 580	10 580	10 580	6 116	10 580
Frais divers d'exploitation	0	0	0	0	1 750	7 000	7 000	7 000	4 047	3 350
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION	29 202	69 211	69 211	75 022	76 772	82 022	82 022	82 022	47 415	76 612
FRAIS COMMERCIAUX	44 704	105 954	105 954	107 674	62 245	107 154				
Frais Personnel services commerciaux	15 527	36 800	36 800	36 800	65 398	65 481	65 481	65 481	37 853	53 203
Frais divers commerciaux (b)										
TOTAL FRAIS COMMERCIAUX	60 231	142 754	142 754	144 474	173 072	173 155	173 155	173 155	100 098	160 356
FRAIS GENERAUX	25 056	63 191	75 321	75 321	70 754	57 051	57 051	57 051	32 980	64 222
Frais Personnel de structure générale	10 548	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	14 452	25 000
Terrains et Locaux	1 158	2 745	2 745	2 745	2 745	2 745	2 745	2 745	1 587	2 745
Assurances	24 689	58 516	58 516	61 633	51 433	64 574	64 574	64 574	37 329	60 730
Impôts et taxes	16 666	39 500	39 500	39 500	39 500	46 559	46 559	46 559	26 915	42 657
Autres frais généraux	23 627	56 000	56 000	56 000	56 000	60 447	60 447	60 447	34 943	57 989
Assistance technique & Frais de siège										
TOTAL FRAIS GENERAUX	101 744	244 952	257 082	260 199	245 432	256 377	256 377	256 377	148 207	253 343
TOTAL DES FRAIS DE STRUCTURE	191 176	456 918	469 048	479 695	495 276	511 553	511 553	511 553	295 720	490 312
Charges de matériel de transport (c)	140 671	333 408	333 408	352 962	367 962	387 848	387 848	387 848	224 208	364 520
Amortissements autres que mat roulant	17 415	41 275	41 275	41 275	41 275	41 275	41 275	41 275	23 860	41 275
Charges financières (d)	3 135	7 430	7 430	7 430	7 430	7 430	7 430	7 430	4 295	7 430
Marque bénéficiaire	44 374	105 969	105 969	110 255	112 640	120 497	120 497	120 497	69 657	113 794
	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
TOTAL ENGAGEMENT DE DEPENSES	931 853	2 213 215	2 225 345	2 315 359	2 365 439	2 530 432	2 530 432	2 530 432	1 462 798	2 388 163

(a) nettes de remboursement des assurances

(b) Les frais de consommables billettiques pris en charge par l'Autorité Organisatrice ne doivent pas figurer dans l'engagement sur les dépenses

Ils devront être estimés dans la réponse du candidat

(c) = amortissement+frais financiers imputés ou loyers de crédit bail ou loyer de location financière

(d) = hors charges financières liées au matériel de transport

2. – Formule d'actualisation de l'engagement sur les dépenses

L'engagement sur dépenses est actualisé,

- en fonction de l'évolution des prix,
- en fonction de l'évolution de l'offre de service :

Par application de la formule suivante :

Dfn = (Dfo x A) + [(B + C + D) x (1+ M)] +VCC dans laquelle,

n symbolise les différentes années d'exploitation de 1 à 8 du 1^{er} janvier au 31 décembre, uf pour les années 2006 et 2014 dont les exercices sont les suivants :

- 2006 du 31 juillet au 31 décembre
- 2014 du 1^{er} janvier au 30 juillet

Dfn = Engagement sur dépenses de l'année n, actualisé au 31 mars de l'année n+1, avec effet du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année n

Dfo = Engagement sur dépenses d'origine,

A est le terme d'actualisation de Dfo en fonction de l'évolution des prix,

B est le terme d'actualisation de l'engagement sur les dépenses prenant en compte l'augmentation ou la diminution des heures de conduite graphiquées consécutives à des modifications du volume de l'offre de service graphiquée de l'année n, modifications pouvant être dues soit au décalage calendaire, soit à des modifications d'offre de service validées par MPM.

C est le terme d'actualisation de l'engagement sur les dépenses prenant en compte l'augmentation ou la diminution de l'offre kilométrique consécutive à des modifications du volume de l'offre de service graphiquée de l'année n, modifications pouvant être dues soit au décalage calendaire, soit à des modifications d'offre de service validées par MPM.

Ce calcul de l'incidence de l'offre est établie par catégorie de véhicules (Véhicules standards, véhicules moyenne capacité, Minibus).

D est le terme d'actualisation de l'engagement sur les dépenses prenant en compte l'augmentation ou la diminution du matériel transport mis à disposition par l'opérateur suite à des modifications du volume de l'offre de service graphiquée de l'année n, évolutions dues à des modifications d'offre de service validées par MPM.

Ce calcul de l'incidence de l'offre est établie par catégorie de véhicules (Véhicules standards, véhicules moyenne capacité, Minibus).

M est le taux de marge, appliqué aux termes B, C et D, tel qu'il ressort de l'engagement sur les dépenses. Il correspond pour l'année n à la marge divisée par le montant total de l'engagement sur dépense sans marge.

VCC est le terme d'actualisation de l'engagement sur les dépenses prenant en compte l'augmentation ou la diminution des charges de structure consécutive à des modifications du volume de l'offre de service graphiquée de l'année n, modifications pouvant être dues soit au décalage calendaire, soit à des modifications d'offre de service validées par MPM

Les calculs seront réalisés avec une précision de 10^{-4} et les résultats présentés avec une précision à 10^{-2} .

A chaque par utilisation d'une série statistique, la date à laquelle celle-ci a été consultée sera indiquée.

Calcul du terme A :

$$A = [0,02+(0,11(G/Go)+0,54(S/So) +0,04 (E/Eo)+0,15(M/Mo)+0,14(Serv/Servo)]$$

Dans laquelle,

Les paramètres G/Go, S/So, E/Eo, M/Mo et autres charges (Serv) sont pondérés en fonction du poids des charges établies dans le total des dépenses prévisionnelles du délégataire.

G = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE des prix consommation gazole (Identifiant INSEE : 0641310) des 12 derniers mois établie au 31 décembre de l'année n.

Go = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE des prix consommation gazole pour les 12 derniers mois établie au 31 décembre 2005 (valeur moyenne : 159.83)

S = Moyenne arithmétique des indices trimestriels des salaires horaires de base des ouvriers – activités économiques -Transport et Entreposage (Identifiant INSEE : 001567387) des quatre derniers trimestres établie au 31 décembre de l'année n,

So = Moyenne arithmétique des indices trimestriels des salaires horaires de base des ouvriers – activités économiques – Transport et Entreposage (Identifiant INSEE : 001567387) des quatre derniers trimestres établie au 31 décembre 2005 (valeur moyenne : 89.40)

E = Moyenne arithmétique des indices INSEE mensuels de réparation des véhicules privés (Identifiant INSEE : 0638816) des douze derniers mois établie au 31 décembre de l'année n.

E₀ = Moyenne arithmétique des indices INSEE mensuels de réparation des véhicules privés (Identifiant INSEE : 0638816) des douze derniers mois établie au 31 décembre 2005. (valeur moyenne : 135.30)

M = Moyenne arithmétique des indices INSEE mensuels de l'IP de l'offre intérieure de produits industriels - Autobus, autocars (Identifiant INSEE : 001559272) des douze derniers mois établie au 31 décembre de l'année n.

M₀ = Moyenne arithmétique des indices INSEE mensuels de l'IP de l'offre intérieure de produits industriels - Autobus, autocars (Identifiant INSEE : 001559272) des douze derniers mois établie au 31 décembre 2005 (valeur moyenne : 100.00)

Serv = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE relatif aux services (Identifiant : 0641339) des douze derniers mois établie au 31 décembre de l'année n.

Serv₀ = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE relatif aux services (Identifiant : 0641339) des douze derniers mois établie au 31 décembre 2005. (valeur : 116.82)

Calcul du terme B :

$$B = X \cdot (S/S_o) \cdot (H_n - H_o)$$

X est le coût horaire de conduite de référence défini dans le cahier économique et financier.

S, S_o sont les paramètres et indices utilisés dans le terme **A**

H_n est le nombre d'heures graphiquées pour l'année n.

H_o est le nombre d'heures graphiquées prévues au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale du délégataire et mentionné au cahier économique et financier.

Calcul du terme C :

$$C = [G/G_o + E/E_o] [Y_a \cdot (K_{na} - K_{oa})] + [Y_b \cdot (K_{nb} - K_{ob})] + [Y_c \cdot (K_{nc} - K_{oc})]$$

G, G_o, E, E_o sont les paramètres et indices utilisés dans le terme **A**

Y_a est le montant des frais kilométriques ramené au kilomètre graphiqué HLP compris (K_{oa}) pour les véhicules standards mentionné au cahier économique et financier.

Y_b est le montant des frais kilométriques ramené au kilomètre graphiqué HLP compris (K_{ob}) pour les véhicules Moyenne Capacité mentionné au cahier économique et financier.

Yc est montant des frais kilométriques ramené au kilomètre graphiqué HLP compris (Koc) pour les véhicules Minibus.

Kna est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris pour les véhicules de type standard pour l'année n.

Koa est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris prévus au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale du délégataire pour la catégorie des bus standard et mentionné au cahier économique et financier.

Knb est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris pour les véhicules de type moyenne capacité pour l'année n.

Kob est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale du délégataire pour la catégorie des bus de moyenne capacité et mentionné au cahier économique et financier.

Knc est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris pour les véhicules de type minibus pour l'année n.

Koc est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale du délégataire pour la catégorie des minibus.

Calcul du terme D :

$$D = [M/Mo] [Za*(NbST-NbSTo)] + [Zb*(NbMC- NbMCo)] + [Zc*(NbMI-NbMlo)]$$

M, Mo sont les paramètres et indices utilisés dans le terme **A**

Za est le coût annuel d'un véhicule standard (Coût financier de la mise à disposition + prorata du coût d'assurance) prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur et mentionné au cahier économique et financier.

Zb est le coût annuel d'un véhicule Moyenne Capacité (Coût financier de la mise à disposition + prorata du coût d'assurance) prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur et mentionné au cahier économique et financier.

Zc est le coût annuel d'un véhicule Minibus (Coût financier de la mise à disposition + prorata du coût d'assurance) prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur.

.

NbST est le nombre de véhicules de type standard pour l'année n.

NbSTo est le nombre de véhicules de type standard prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur pour cette catégorie de véhicules et mentionné au cahier économique et financier.

NbMC est le nombre de véhicules de type moyenne capacité pour l'année n.

NbMCo est le nombre de véhicules de type moyenne capacité prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur pour cette catégorie de véhicules et mentionné au cahier économique et financier.

NbMI est le nombre de véhicules de type minibus pour l'année n.

NbMIo est le nombre de véhicules de type minibus prévu au cahier des charges tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur pour cette catégorie de véhicules.

Calcul du terme VCC

1% pour les variations d'offre kilométrique comprises dans une fourchette de - 10% à +10% de l'offre kilométrique de base prévue à l'annexe 1-5 du présent avenant

$$\text{VCC} = (\text{Serv}/\text{Servo})(\text{Kn}-\text{Ko})(\text{IT}/\text{Ko})$$

Serv = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE (Identifiant : 0641339) des douze derniers mois établie au 31 décembre de l'année n.

Servo = Moyenne arithmétique de l'indice INSEE (Identifiant : 0641339) des douze derniers mois établie au 31 décembre 2005.

Kn est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris pour tous les véhicules de l'année n.

Ko est le nombre de kilomètres graphiqué HLP compris prévus au cahier des charges pour tous les véhicules tel qu'il ressort de l'offre initiale du délégataire et mentionné au cahier économique et financier, soit la somme de Koa et Kob.

IT est le montant du poste "Impôts et Taxes" pour l'année n tel qu'il ressort de l'offre initiale de l'opérateur et mentionné au tableau des engagement sur dépenses du paragraphe 1.

2% pour les variations d'offre kilométrique sortant de la fourchette de - 10% à +10% de l'offre kilométrique de base prévue à l'annexe1-5 du présent avenant.

Le montant du terme VCC est négocié entre les parties sur présentation de justificatifs du délégataire.

Le délégataire est responsable de la production des indices. En cas de disparition ou de suspension de publication des indices ou références définis ci-dessus, les parties conviendront, par voie d'avenant, du choix d'autres indices ou références et d'une formule de raccordement.

3. – Extrait des cahiers économiques et financiers

CAHIER ECONOMIQUE ET FINANCIER		31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	30/12/14
Offre kilométrique										
Km commerciaux véhicules standards		44 943,11	106 521,00	106 521,00	106 521,00	106 521,00	106 521,00	106 521,00	106 521,00	61 577,89
Km commerciaux Véh moyenne capacité		174 692,35	414 043,56	414 043,56	439 904,67	445 347,87	499 714,97	499 714,97	499 714,97	288 876,33
Kilomètres commerciaux réseau		219 635,46	520 564,56	520 564,56	546 425,67	551 868,87	606 235,97	606 235,97	606 235,97	350 454,22
Km totaux véhicules standards (1)	(Koa)	50 310,30	119 241,95	119 241,95	119 241,95	119 241,95	119 241,95	119 241,95	119 241,95	68 931,65
Km totaux véhicules moyenne capacité (1)	(Kob)	198 877,99	471 366,67	471 366,67	498 992,93	504 436,13	562 735,54	562 735,54	562 735,54	325 307,39
Kilomètres totaux réseau		249 188,29	590 608,62	590 608,62	618 234,88	623 678,08	681 977,49	681 977,49	681 977,49	394 239,04
frais kilométriques véhicules standards	(Ya)	0,744	0,744	0,744	0,744	0,744	0,744	0,744	0,744	0,744
frais kilométriques véhicules moyenne capacité	(Yb)	0,685	0,685	0,685	0,685	0,685	0,685	0,685	0,685	0,685
Voyages										
Voyages issus des Titres à oblitérer		127 462	270 833	274 895	279 018	283 204	288 868	294 645	302 011	163 375
Voyages issus des abonnements		219 009	465 351	472 331	479 417	486 607	496 339	506 267	518 923	280 714
Voyages totaux		346 471	736 184	747 226	758 435	769 811	785 207	800 912	820 934	444 089
Moyens matériels										
Nombre de véhicules standards réseau	(NbSTo)	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de véhicules moyenne capacité réseau	(NbMCo)	11	11	11	12	13	13	13	13	13
Coût annuel d'un véhicule standard	(Za)	23 880	23 880	23 880	23 880	23 880	23 880	23 880	23 880	23 880
Coût annuel d'un véhicule moyenne capacité	(Zb)	29 244	29 244	29 244	29 244	29 244	29 244	29 244	29 244	29 244
Moyens humains										
Conduite										
Nbre d'heures de conduite commerciales (2)	(Ho)	12 610,89	29 889,44	29 889,44	31 036,94	31 162,94	33 928,83	33 928,83	33 928,83	19 613,65
Coût horaire de conduite	(X)	27,41	27,41	27,41	27,41	27,41	27,41	27,41	27,41	27,41

(1) = Kilomètres commerciaux + kilomètres HLP

(2) = heures de conduites issues des graphiques (y compris les temps de battement au terminus)

NB : Les indices Yc, Koc, Zc et NbMlo mentionnés dans la formule d'actualisation sont, à ce jour, inopérants. Il n'y a pas de minibus actuellement affectés à la DSP.

PROGRAMME D'ETUDES

La Communauté urbaine Marseille Provence demande au délégataire de réaliser désormais à sa charge les enquêtes listées ci-après :

- une enquête OD/MD
- une enquête satisfaction et attentes de la clientèle
- une enquête fraude
- le calendrier en est défini dans l'annexe 9-5

INDICES D'ORIGINE

Formule d'actualisation :

$$A = 0,02 + 0,11 G / G_0 + 0,54 S/S_0 + 0,15 M/M_0 + 0,04 E/E_0 + 0,14 \text{ Serv/Serv}_0$$

Dans laquelle,

G : indice Gazole – identifiant INSEE : 0641310

S : indice Salaires – identifiant INSEE : 001567387

E : indice réparation véhicules – identifiant INSEE : 0638816

Serv : Services – identifiant INSEE : 0641339

M : Indice des prix de l'industrie – identifiant INSEE 001559272

Indice de base connus à la date de parution du BMS de :

	G	S	E	M	Serv
janvier-05	151.00	88.70	131.10	99.70	115.40
février-05	144.90		133.70	100.00	115.40
mars-05	146.60		134.40	100.30	116.20
avril-05	154.60	89.10	134.60	100.50	116.40
mai-05	159.10		135.10	99.90	116.40
juin-05	155.10		135.30	100.20	116.80
juillet-05	159.90	89.40	136.00	99.90	117.00
août-05	165.50		136.20	100.10	117.20
septembre-05	166.90		136.50	99.90	117.50
octobre-05	172.20	90.40	136.70	100.00	117.90
novembre-05	174.60		136.90	100.00	117.70
décembre-05	167.60		137.10	99.50	117.90
Moyenne indices de base	159.83	89.40	135.30	100.00	116.82

Les indices ci-dessus sont les indices connus à la date de parution du bulletin mensuel statistique, ils ont comme date de valeur :

- G : indice Gazole – identifiant INSEE : 0641310

	G
Valeur - décembre 2004	151.00
Valeur – janvier 2005	144.90
Valeur – février 2005	146.60
Valeur – mars 2005	154.60
Valeur – avril 2005	159.10
Valeur – mai 2005	155.10
Valeur – juin 2005	159.90
Valeur – juillet 2005	165.50
Valeur – août 2005	166.90
Valeur – septembre 2005	172.20
Valeur – octobre 2005	174.60
Valeur – novembre 2005	167.60
Moyenne indices de base	159.83

- S : indice Salaires – identifiant INSEE : 001567387

	S
Valeur - décembre 2004	88.70
Valeur – mars 2005	89.10
Valeur – juin 2005	89.40
Valeur – septembre 2005	90.40
Moyenne indices de base	89.40

- E : indice réparation véhicules – identifiant INSEE : 0638816

	E
Valeur - décembre 2004	131.10
Valeur – janvier 2005	133.70
Valeur – février 2005	134.40
Valeur – mars 2005	134.60
Valeur – avril 2005	135.10
Valeur – mai 2005	135.30
Valeur – juin 2005	136.00
Valeur – juillet 2005	136.20
Valeur – août 2005	136.50
Valeur – septembre 2005	136.70
Valeur – octobre 2005	136.90
Valeur – novembre 2005	137.10
Moyenne indices de base	135.30

- M : Indice des prix de l'industrie – identifiant INSEE 001559272

	M
Valeur – janvier 2005	99.70
Valeur – février 2005	100.00
Valeur – mars 2005	100.30
Valeur – avril 2005	100.50
Valeur – mai 2005	99.90
Valeur – juin 2005	100.20
Valeur – juillet 2005	99.90
Valeur – août 2005	100.10
Valeur – septembre 2005	99.90
Valeur – octobre 2005	100.00
Valeur – novembre 2005	100.00
Valeur – décembre 2005	99.50
Moyenne indices de base	100.00

- Serv : Services – identifiant INSEE : 0641339

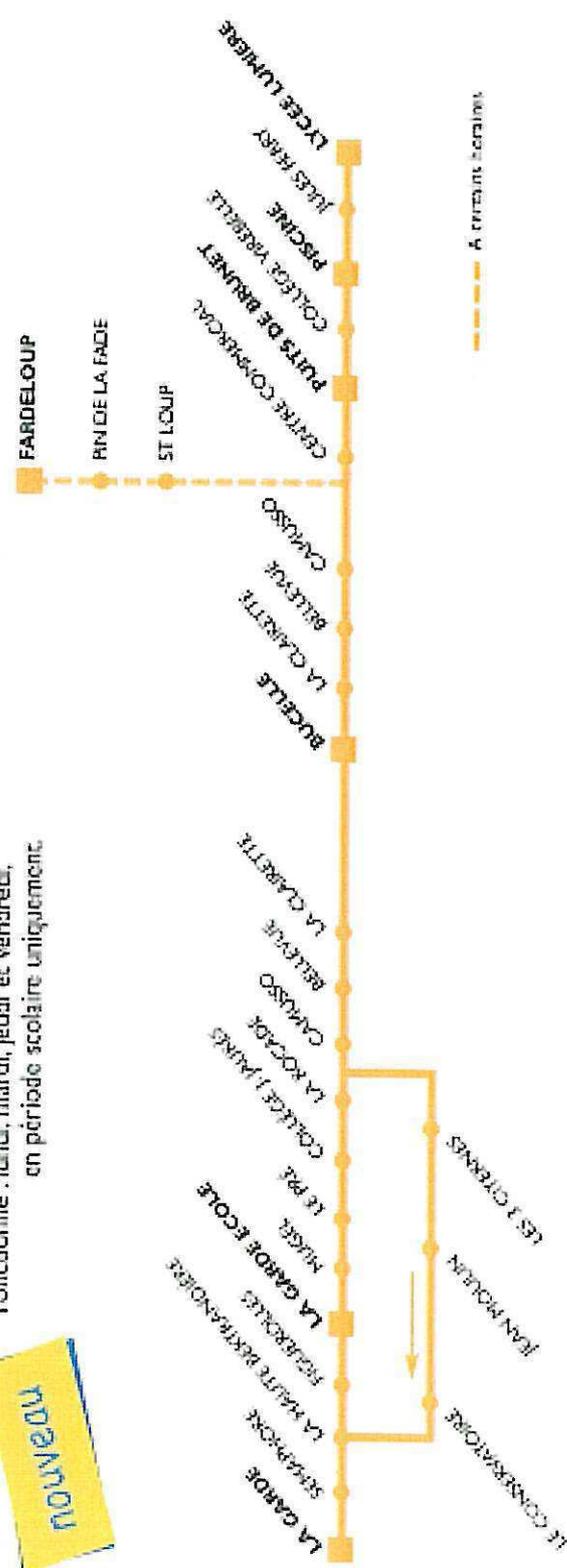
	Serv
Valeur - décembre 2004	115.40
Valeur – janvier 2005	115.40
Valeur – février 2005	116.20
Valeur – mars 2005	116.40
Valeur – avril 2005	116.40
Valeur – mai 2005	116.80
Valeur – juin 2005	117.00
Valeur – juillet 2005	117.20
Valeur – août 2005	117.50
Valeur – septembre 2005	117.90
Valeur – octobre 2005	117.70
Valeur – novembre 2005	117.90
Moyenne indices de base	116.82

Les valeurs des indices retenues pour déterminer les valeurs de base du contrat sont celles indiquées ci-dessus

**Horaires des lignes 32-52 -60
Et services dimanches matin**

NOUVEAU

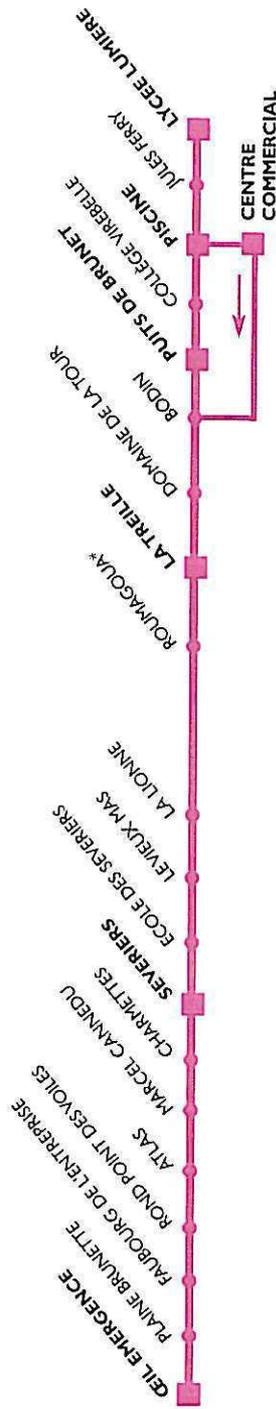
Fonctionne : lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire uniquement.



La Garde	La Garde Ecole	Bucelle	Fardeloup	Puits de Brunet	Piscine	Lycée Lumière	Puits de Brunet	Fardeloup	Bucelle	La Garde
8h30	8h35	8h40	-	8h45	8h49	8h50	8h55	9h00	9h05	9h10
9h10	9h13	9h20	9h25	9h30	9h33	9h35	9h50	9h55	10h00	10h05
10h05	10h08	10h13	-	10h18	10h20	10h23	10h30	10h35	10h40	10h45
11h25	11h28	11h33	11h40	11h45	11h48	11h50	12h15	12h20	12h25	
13h30	13h35	13h40	13h45	13h48	13h50	13h52	14h15	14h20	14h25	14h30
14h10	14h13	14h20	14h25	14h28	14h30	14h33	14h45	14h50	14h55	15h00
15h00	15h03	15h10	15h15	15h18	15h20	15h23	15h30	15h35	15h40	
15h40	15h43	15h50	15h55	16h00	16h02	16h05	16h15	16h20	16h25	16h30
16h25	16h28	16h35	-	16h40	16h42	16h45	16h55	17h00	17h05	17h10



Fonctionne : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, en période scolaire uniquement.



* l'arrêt Roumagoua n'est pas desservi en direction de l'œil de l'Emergence

Œil Emergence	Severiers	La Treille	Puits de Brunet	Lycée Lumière	Lycée Lumière	Piscine	Piscine	Centre Commercial	La Treille	Severiers	Œil Emergence
8h40	8h45	8h50	8h55	8h57	9h00	9h02	9h05	9h10	9h12	9h15	
9h15	9h20	9h25	9h30	9h32	9h35	9h47	9h50	9h55	9h57	10h00	
10h00	10h05	10h10	10h15	10h16	10h20	10h27	10h30	10h35	10h37	10h40	
10h40	10h45	10h50	10h55	10h57	11h00	11h17	11h20	11h25	11h27	11h30	
11h30	11h35	11h40	11h45	11h47	11h50	12h00	12h05	12h10	12h12	12h15	
13h35	13h40	13h45	13h50	13h52	13h55	14h00	14h05	14h10	14h12	14h15	
14h15	14h20	14h25	14h30	14h32	14h35	14h48	14h50	14h55	14h57	15h00	
15h00	15h05	15h10	15h15	15h17	15h20	15h25	15h30	15h35	15h37	15h40	
15h40	15h45	15h50	15h55	15h57	16h00	16h10	16h15	16h20	16h22	16h25	
16h25	16h30	16h35	16h40	16h42	16h45	16h45	16h50	16h55	16h57	17h00	

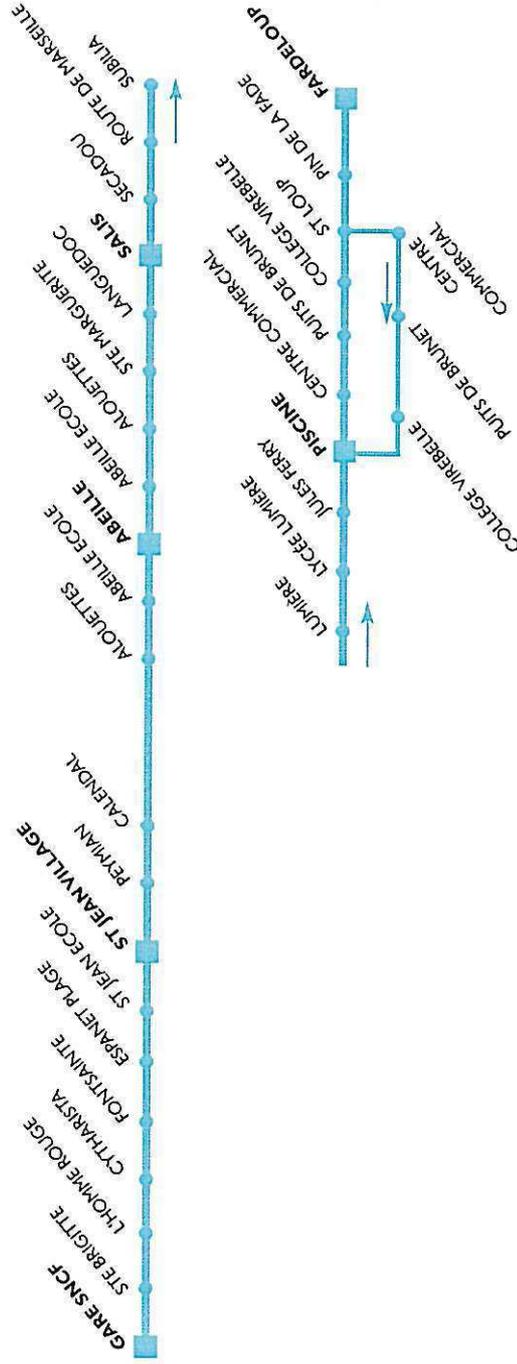
LIGNE
60

Gare SNCF << Abeille

<< Salis << Piscine << Fardeloup

Fonctionne : lundi, mardi, jeudi et vendredi,
en période scolaire uniquement.

NOUVEAU

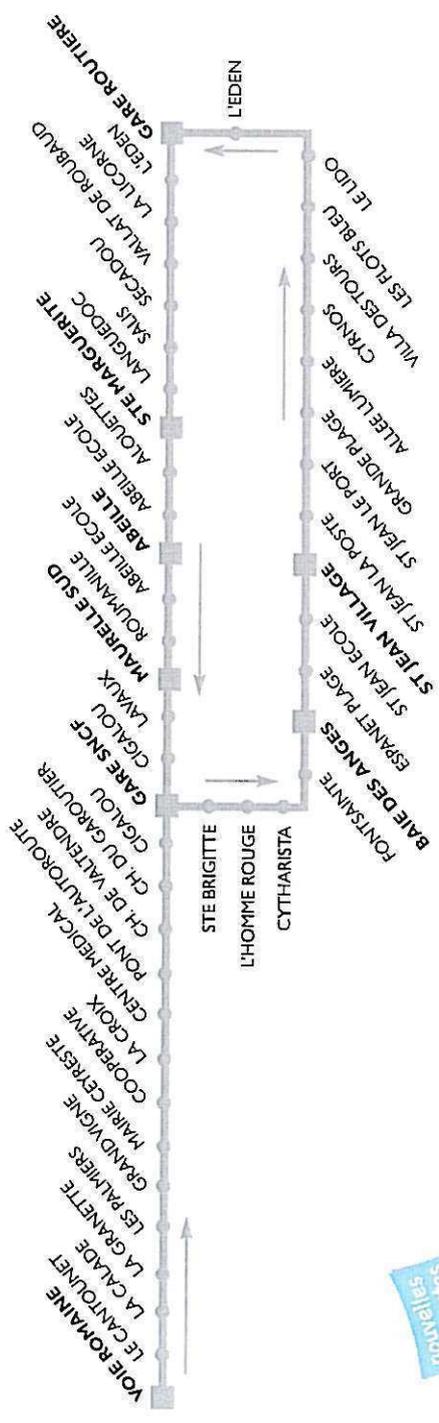


Gare SNCF	St Jean Village	Abeille	Salis	Piscine	Fardeloup	Fardeloup	Piscine	Salis	Abeille	St Jean Village	Gare SNCF
9h00	9h05	9h10	9h15	9h20	9h25	9h25	9h30	9h35	9h40	9h45	9h50
9h50	9h55	10h00	10h05	10h10	10h15	10h25	10h30	10h35	10h40	10h45	10h50
10h50	10h55	11h00	11h03	11h06	11h10	11h10	11h15	11h20	11h25	11h30	11h35
14h10	14h15	14h20	14h25	14h30	14h35	14h40	14h45	14h50	14h55	15h00	15h05
15h05	15h10	15h14	15h17	15h20	15h25	15h25	15h30	15h35	15h40	15h45	15h50
15h50	15h55	16h00	16h03	16h08	16h10	16h10	16h15	16h20	16h25	16h30	16h35

LIGNE LIGNE LIGNE
10 & 21 & 40



Ceyreste > Gare SNCF > Baie des Anges > St Jean Village > Gare Routière
 Gare Routière > Abeille > Gare SNCF > Ceyreste



Baie des Anges

nouvelles dessertes...
 dimanches et jours fériés

St Jean

Ceyreste Gare SNCF Baie des Anges St Jean Village Sud Sainte Marguerite Routière Gare Routière Gare SNCF Baie des Anges St Jean Village Gare Ceyreste Voie Romaine

8h15	8h30	8h33	8h35	-	-	8h45	8h45	8h50	8h55	8h57	-	9h00	-
-	9h00	-	9h02	9h05	9h08	9h15	10h15	10h22	10h25	10h27	-	10h30	10h40
10h40	10h50	-	10h52	10h55	10h58	11h05	11h05	-	-	-	11h15	11h18	11h20
-	11h20	-	11h22	11h25	11h28	11h35	12h30	12h37	12h40	12h42	-	12h45	12h55

LIGNE **40**

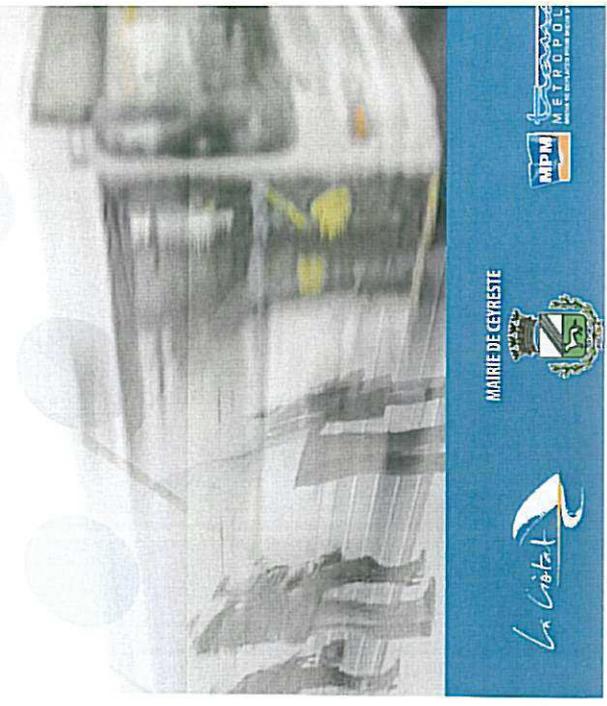
Service en soirée
 Attention : périodes scolaires et veilles de rentrées scolaires, le dimanche soir et les jours fériés uniquement.



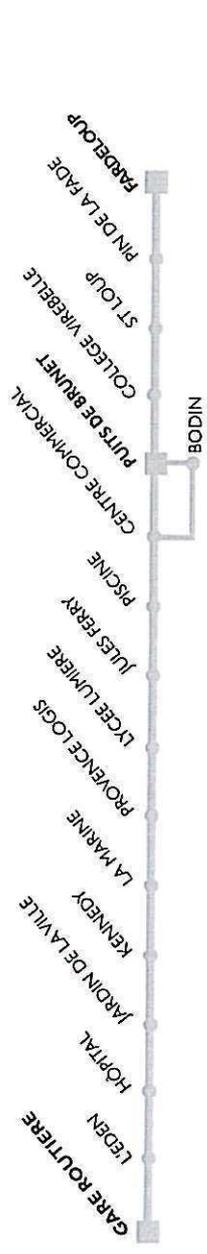
Gare SNCF	Baie des Anges	Gare Routière	Gare SNCF
20h15	20h25	20h30	20h50
21h05	21h15	21h30	20h50

A partir du 17 janvier jusqu'au 3 juillet 2011

Reçu au Contrôle de légalité le 18 juillet 2011



Logo of La Ciotab
 MAIRIE DE CEYRESTE
 MIPM
 METROPOLITAIN



Gare Routière	Puits de Brunet	Fardeloup	Puits de Brunet	Fardeloup	Gare Routière
9h45	9h53	10h00	10h07	10h15	10h15
12h00	12h08	12h15	12h22	12h30	12h30

Gare Routière

Boulevard Anatole France - 13600 La Ciotat.

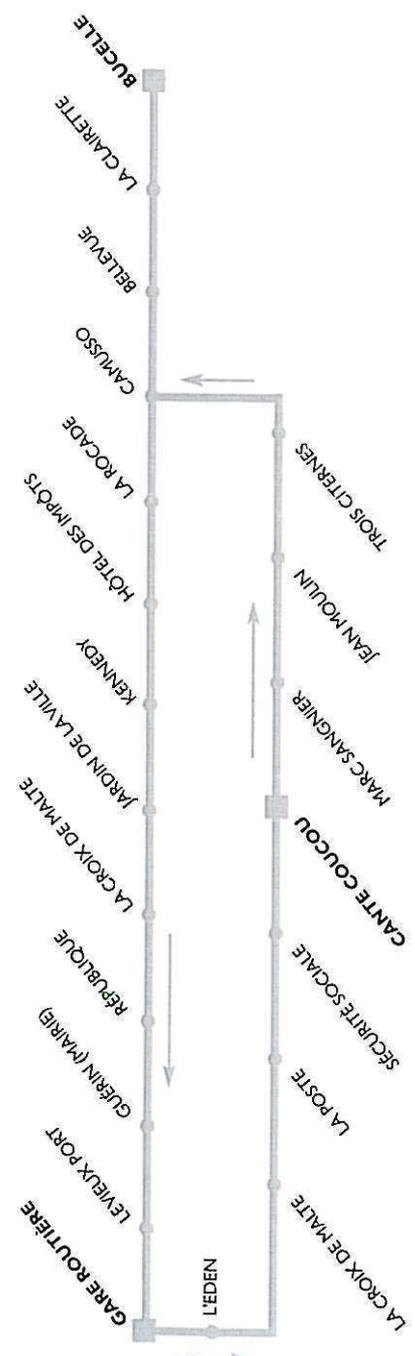
Du lundi au vendredi de 6h45 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Le samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

Tél.: 04 42 08 90 90

www.ciotabus.fr

www.lepilote.com



Gare Routière	Cante Coucou	Bucelle	Croix de Malte	Gare Routière
9h15	9h23	9h30	9h38	9h45
11h35	11h40	11h45	11h50	12h00



AVENANT 5 URBAIN LA CIOTAT - CEYRESTE

ANNEXE 6-5

PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'OPERATEUR (matériel Transport, Matériel embarqué, mobilier urbain, immobilier et matériel autres)

(En € H.T.)	Etat au 31/7/06		1/8/06 31/12/06		1/1/07 31/12/07		1/1/08 31/12/08		1/1/09 31/12/09		1/1/10 31/12/10		1/1/11 31/12/11		1/1/12 31/12/12		1/1/13 31/12/13		1/1/14 30/7/14		Moyenne	
	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Quant	Montant	Montant	
Matériel roulant*																						
- Bus standard	2	90 290	1	228 428	1	228 428							2	293 644								204 121
- Moyenne Capacité	5	325 145	6	1 226 975			2	408 991,8	3	463 992			1	204 496	2	80 000						296 525
- Minibus																						
- Autocars																						
Sous total matériel roulant	7	415 435	7	1 455 403	1	228 428	2	408 992	3	463 992	0	0	3	498 140	2	80 000	0	0	0	0	0	348 328
Matériel embarqué																						
- Composteurs																						
- Girouettes																						
- Radiotéléphone																						
- Syst de mesure des temps de parcours					4	101 000				0		0		0		0		0		0		14 429
-																						
-																						
-																						
Sous total matériel embarq.	0	0	0	0,0	4	101 000,0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	11 222
Matériel autres																						
Matériel - Outillage d'atelier				80 000		0		8 000		8 000		8000,0		8 000		8 000		8 000		8000,0		15111,1
Véhicules de service																						
Mobilier de bureau		20 000		0		3000,0		3 000		3 000		5 000		2 000		2 000		2 000		2000,0		4444,4
Matériel informatique		8 000		0		0,0		2 000		0		2 000		0		1 200		0,0		0,0		1466,7
Matériels divers		8 000		0		0		8 000		0		0		0		8 000		0		0		2666,7
-																						
-																						
Sous total matériel autres	0	0	0	116 000	0	0	0	11 000	0	21 000	0	11 000	0	15 000	0	10 000	0	19 200	0	10 000	0	23 689
Mobilier urbain																						
Poteaux d'arrêt			0	0		0,0		0,0		0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Divers (préciser)																						
-																						
-																						
Sous total mobilier urbain	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0
Immobilier																						
Néant																						
-																						
-																						
Sous total matériel autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0
Total investissement	7	415 435	7	1 571 403	5	329 428	2	419 992	3	484 992	0	11 000	3	513 140	2	90 000	0	19 200	0	10 000	0	383 239

* Le coût des véhicules comprend la découpe, le coût des girouettes électroniques et des radiotéléphones ainsi que du pré-équipement en billettique

Reçu au Contrôle de légalité le 18 juillet 2011